

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date **14 OCTOBRE 2016 à 19 h**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence : Monsieur DELANNOY Julien, Maire

Présents : M.DELANNOY Julien, Maire – MM BOIN Eveline, HENDRICK Olivier, LEGAY Henri Adjoint, MM CUEGNET Chantal, DUMONT Philippe, CAPELLE Fabienne, FOUACHE Séverine, HUYGHE Angélique, REMOND Jean, ANSEL Christine

Absents excusés : Bruno CHEVROT, Gérard DEVIGNE et Martine SOUDANS

Procuration : Bruno CHEVROT a donné procuration à Angélique HUYGHE

Convocation : du 7 octobre 2016

Secrétaire : Henri LEGAY

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande pour rajouter à l'ordre du jour l'élection des délégués au SIDEALF et à la défense.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rajouter ces deux points.

Mme DEFRETIN, architecte du cabinet BE IN, fait la présentation de l'esquisse du projet école.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été présenté en Comité de pilotage école le 4 octobre dernier.

L'architecte rappelle que l'esquisse a pour objet de valider le programme et la disposition des pièces. Elle précise que la difficulté du programme réside dans la pente de 1.60 m à l'entrée qui demande une surface d'emprise de 60 m² pour être faite en pente douce et de ce fait prend la place d'une classe.

Elle précise que le diagnostic du bâtiment a mis en évidence que l'étage de l'école maternelle ne pouvait pas accueillir sans renforcement de classes, et refaire une chape béton, entamerait considérablement le budget du projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal leur avis sur l'esquisse présentée, le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'esquisse.

Monsieur le Maire informe que Mme DEFRETIN Architecte demande à ce que les paiements de chaque mission soient payés selon les conditions suivantes :

80 % de la mission lorsque la mission est présentée

20 % restant lorsqu'elle est approuvée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les modalités de règlement des missions de l'architecte.

Monsieur le Maire informe que Mme Annick COURTIN a démissionné de son poste d'adjoint au maire et de son mandat de conseillère municipale.

L'article L270 du code électoral précise que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur le Maire informe que Richard COUSIN, dernier inscrit sur sa liste, n'a pas souhaité prendre le poste de conseiller vacant et que de ce fait le Conseil Municipal est composé de 14 élus.

Le Conseil Municipal prend acte de cette modification.

Monsieur le Maire propose de conserver 3 postes d'adjoint, de supprimer le 4^{ème} poste et de ce fait Henri LEGAY est 3^{ème} Adjoint.

Le Conseil Municipal approuve la suppression du 4^{ème} poste d'adjoint.

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe impose aux Communautés de Communes de modifier leurs statuts afin de disposer au 1er janvier 2017 de compétences conformes à la nouvelle rédaction de l'article L5214-16 du CGCT.

Il est à noter que ce travail s'effectue à périmètre constant de compétences, et qu'aucun nouveau transfert n'est prévu par les communes membres.

Après le vote du conseil communautaire du 26 septembre dernier, la mise à jour des statuts devra être approuvée à la majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. La mise à jour des statuts et la décision de transformation sont ensuite prononcées par voie d'arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les statuts de la CCPL.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal leur accord pour recruter un nouvel emploi d'avenir et lui donner la compétence pour signer le contrat et les documents relatifs à l'embauche.

Monsieur le Maire propose de recruter à partir du 1^{er} décembre pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter un emploi d'avenir pour 3 ans et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

Monsieur le Maire informe que pour les travaux de l'Eglise, le tailleur de pierre M Santune demande à faire une convention d'échelonnage pour le paiement de la facture à 35 % au moment de la signature puis 35 % au milieu de la mission et le solde quand l'opération est finie. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'échelonnage avec M Santune.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut remplacer Mme Annick COURTIN au poste de délégué titulaire au SIDEALF. Olivier HENDRICK étant seul candidat au poste de délégué titulaire, et Henri LEGAY en tant que délégué suppléant, chacun est élu à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande qui souhaite devenir correspondant défense et propose sa candidature. Monsieur le Maire est élu à l'unanimité correspondant défense.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour les commissions communales.

Jean REMOND rejoint la commission urbanisation, Angélique HUYGHE la commission église-cimetière, Philippe DUMONT la commission travaux et bâtiment, Angélique HUYGHE et Fabienne CAPELLE la commission finances, Philippe DUMONT la commission embauche du personnel.

Sont nommés à la Commission d'Appel d'Offres comme titulaires : Eveline BOIN, Henri LEGAY et Bruno CHEVROT et comme suppléants : Angélique HUYGHE, Philippe DUMONT et Olivier HENDRICK.

La séance est close à 21 h

POUR EXTRAIT CONFORME
En mairie, le 15 octobre 2016
Le Maire,
DELANNOY Julien

